

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0274\_TARIF VAGA DOTSPE INFLATION 4T 2023**

Fixant une dotation complémentaire  
pour pallier au contexte d'inflation  
des Établissements et Services gérés par  
la Fondation La Vie Au Grand Air (VAGA) - Priorité Enfance  
pour la période du 4ème trimestre 2023

Service : PDS - ETABLISSEMENTS BUDGET COMPTABILITE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles :

- L. 314-1 et suivant et R. 314-1 et suivants relatifs au financement et la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;

VU la délibération du Conseil départemental du Jura n° CD\_2022\_051 du 7 novembre 2022, fixant pour 2023 l'objectif annuel d'évolution des dépenses ;

VU l'arrêté N° ARR\_2023\_0739\_TARIF VAGA MECS VILLERSFARLAY 062023 fixant le prix de journée 2023 de la MECS « La Maison » gérée par la Fondation La Vie Au Grand Air – Priorité Enfance à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

VU l'arrêté N° ARR\_2023\_0732\_TARIF VAGA SSAF VILLERSFARLAY 062023 fixant le prix de journée 2023 du Service Spécialisé d'Accueil en Famille (SSAF) géré par la Fondation La Vie Au Grand Air – Priorité Enfance à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

VU l'arrêté N° ARR\_2023\_0738\_TARIF VAGA PEAD 012023 fixant le prix de journée 2023 et la dotation financière du service de Placement Educatif A Domicile géré par la Fondation La Vie Au Grand Air – Priorité Enfance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

VU le contexte exceptionnel d'inflation constaté pour l'année 2023 ;

VU l'avis de Monsieur le directeur général adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la directrice Générale des Services du Département ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1 Pour les Établissements et Services gérés par la Fondation La Vie Au Grand Air – Priorité Enfance, la dotation complémentaire « inflation » attribuée pour le 4ème trimestre 2023 est la suivante :

ETABLISSEMENT	Dotation financière complémentaire Inflation 4ème trimestres 2023
<b>MECS « La Maison »</b>	
INTERNAT	4 126 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 126 €</b>

ARTICLE 2 **La dotation complémentaire du 4ème trimestre 2023 de 4 126 € sera versée en une seule fois à la Fondation La Vie Au Grand Air – Priorité Enfance.**

ARTICLE 3 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Directeur Général de la Fondation La Vie Au Grand Air – Priorité Enfance ainsi que Monsieur le Chef de service de gestion comptable de Lons Le Saunier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Département : <https://www.jura.fr/> et dans les locaux des établissements.

### Destinataires :

- Département
  - Mission comptabilité
  - Direction Enfance Famille
  - Site Internet
- Chef de service de gestion comptable de LONS LE SAUNIER
- Gestionnaire
- Préfecture

### **Signature de l'arrêté**